Communication régionale GEST
SEPTEMBRE 2024

Nous poursuivons notre implantation en Grand Est et pour cette rentrée de septembre, nous vous présentons nos délégués de sites , n'hésitez pas à les solliciter et portez un intérêt sur vos droits au sein de l'EFS!

N'hésitez pas à rejoindre cette équipe dynamique pour représenter votre service et transmettre les informations UNSA !

Nouveaux délégués de sites UNSA !

Magali DRUAUX
DS Site de NANCY Lb.

Ségolène FERMIN
DS Site de STRASBOURG Sp.

Avec UNSA, restez informés!
Présents à vos côtés!

Karen PIERARD
DS Site de Charleville-Mézières

LA PROXIMITE !

Stéphane KREBS
DS Site de MULHOUSE/COLMAR

Nous pouvons vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches!

L'adhésion permet d 'avoir accès aux formations UNSA,au soutien juridique et à des informations privilégiées! Bulletin d'adhésion en PJ!

Merci UNSA !

L'UNSA VOUS INFORME

INFOS CSE

Retrouvez le CR en PJ

-Consultation sur le mode de restauration envisagé en GEST suite à l'avenant signé le 17/05/2024 : application de l'accord restauration à compté du 01/10/2024 -**Tickets restaurants pour TOUS LES SITES-** UNSA a voté Pour.

Valeur faciale : 8,40€ (60% à la charge de l'employeur = 5,04€ et 40% salarié =3,36€)

-Consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture des MDD de Strasbourg, Metz et Reims :

La consultation sur ce sujet est reportée au mois d'octobre afin de relever tous les questionnements, partager les enjeux auxquels nous sommes confrontés et laisser une réelle place au dialogue social. La manière de collecter du plasma reste à approfondir, toutefois les extensions d' horaires d'ouverture seront incontournables .Mise en œuvre au plus tard en janvier 2025.

-PROCHAINE VISITE CSSCT A NANCY LE 20/09/2024

INFOS RI

Retrouvez en PJ un CR du Règlement Intérieur Régional

Application au 02/09/2024,affichage sur tous les sites et dans Sharepoint.

INFOS Nationales

En PJ:

-Livret UNSA mis à jour 08/2024

-Point sur l'acquisition des CP sur un arrêt maladie

Mon choix, c'est l'UNSA

CALENDRIER UNSA 2025

contact : efs@unsa.org

Pour en recevoir un cartonné, adressez vous à votre Délégué de Site ! Avec la plannification colorée des 8semaines successives, ce calendrier est unique et pratique pour le personnel EFS!

Egalement à télécharger en PJ!

Suivez nous sur notre site internet : efs.unsa.org

Notre site internet est disponible,vous y retrouvez un nombre satisfaisant d'informations intéressantes avec tous les Comptes Rendus des communications régionales et nationales .

Bonne navigation !

Union Nationale des Syndicats Autonomes

EFS Grand Est

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE (FMD)

L'EFS SOUHAITE RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE CAUSÉE PAR LES DÉPLACEMENTS DE SON PERSONNEL POUR SE RENDRE AU TRAVAIL EN METTANT EN PLACE UNE PRIME (FMD).

Les débats concernant les différents moyens de déplacements qui pourraient être éligibles se tiendront durant les négociations nationales au cours des mois à venir. La direction voudrait accentuer l'utilisation des transports en communs, le covoiturage et le vélo.
Les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), trottinettes, monoroues, gyropodes, hoverboards ont été écartés, ils seraient jugés trop accidentogènes.
La direction a entendu notre souhait d'en intégrer certains, c'est dans ce but que nous avons demandé d'avoir les chiffres du nombre d'accidents liés aux cycles et aux EPDM qui pourraient justifier l'écartement de ces derniers de ce dispositif.

Il a aussi été évoqué la possibilité de cumuler la participation transport en commun et ce forfait mobilité durable. Cela pourrait être envisagé dans le cas de l'utilisation d'un cycle ou d'un autre moyen de déplacement pour effectuer les derniers kilomètres.
Une participation de l'EFS à l'achat du vélo électrique, à l'équipement de sécurité, ainsi que la possibilité d'un entretien par an du matériel serait envisagé (l'achat d'un vélo d'occasion serait possible).

À Prévoir
1-des abris fermés
2-la possibilité de recharger les véhicules
3-donner envie de franchir le pas

On a besoin de votre avis pour connaitre vos attentes et négocier au mieux

SONDAGE
Forfait Mobilité Durable.

UNSA EFS Grand Est

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Écouter – Défendre - Informer

UNSA, on ne peut qu'adhérer !

* Bulletin d'adhésion en PJ

En devenant adhérent, vous intégrez une famille.

Vous pourrez également si vous le souhaitez, rejoindre une équipe motivée, et vous aussi vous impliquer dans la défense de vos collègues.

Nous avons besoin de vous pour remonter au CSE les problèmes que le personnel rencontre, et les solutions qu'il propose pour améliorer le fonctionnement des services.

Les conditions de travail, le bien-être du personnel et les rémunérations sont nos priorités.

AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR À NOS CÔTÉS !

Un syndicat, ça sert à quoi ?

Vos déléguées régionales:

Muriel RABIER : 06.51.92.29.75 Colmar
Nadine KOLB : 06.95.79.07.81 Strasbourg

Votre représentant au CSE :

Laurent BAUR: 07.61.56.33.38 Colmar

Vos délégués de sites:

Nancy: Magali DRUAUX : 06.12.90.38.01

Strasbourg: Ségolène FERMIN: 06.51.33.75.90

Charleville-Mézières: Karen PIERARD : 06.19.42.29.91

Colmar/Mulhouse: Stéphane KREBS : 07.69.07.60.40

Suivez nous sur notre site internet : efs.unsa.org

Compte rendu du CSE

Jeudi 05 septembre 2024 à Nancy

ORDRE DU JOUR

INFORMATION AU CSE :

Décision de nomination

Monsieur Hugues FOUANI est nommé Directeur Biologie, Thérapies Diagnostic à compter du 1er septembre 2024.

1. Approbation des PV de la réunion du 04 juillet 2024 : 12 votes Pour

2. Consultation sur le mode de restauration envisagé en application de l'accord restauration –

12 votes POUR application au 1er octobre

Avenant signé le 17 mai 2024 qui entrera en vigueur le 01/10/2024 dans tous les ETS régionaux.

Rappel :

Modes de restauration	Accord relatif à la restauration au sein de l'EFS	Avenant N° 1 portant révision de l'accord relatif à la restauration au sein de l'EFS
Indemnité panier autre	Pour le personnel se trouvant en situation ne lui permettant pas de prendre ses repas à l'extérieur pour nécessité de service (obligation de rester à la disposition de l'employeur) Montant compris entre 1 et 2 MG 4 heures de travail incluant pauses et coupures repas Cette indemnité est versée au salarié si aucune autre possibilité de restauration ne lui est offerte Remarque : nos accords régionaux Lorraine + Troyes fixent le panier autre à la limite d'exonération de l'URSSAF : 7,30€ net à ce jour.	Quand le salarié est contraint de prendre une restauration sur son lieu effectif de travail. L'octroi de cette indemnité est lié aux conditions particulières de travail suivantes : * travail de nuit * travail en journée continue Le montant est fixé à 1,6MG soit 6,64€ nets. Pour un temps de travail 4 heures minimim et qui comprend une pause repas Remarque : régularisation paie pour le différentiel sera fait en mars de chaque année (ou au moment du solde de tout compte)
Titres restaurants	Valeur faciale entre 5,5 € et 8,4 € Prise en charge par l'employeur à hauteur de 60% Pour 4 heures de travail incluant pauses et coupures repas Cette indemnité est versée au salarié si aucune autre possibilité de offerte au salarié	Lorsque les salariés n'ont pas accès à un mode de restauration collective l'ETS leur attribue un titre restaurant dans les conditions suivantes : La valeur du TR est fixée à 8,4 € avec prise en charge employeur à 60%. Pour un minimum de 4 heures de travail comprenant une coupure repas. L'attribution du TR n'est pas cumulable avec un autre avantage restauration dès lors que le salarié bénéficie de l'indemnité de panier collecte mobile ou l'indemnité panier "autre".
Cas de cumul d'avantages restaurations		Tout personnel en heure présent sur l'intégralité de la plage 11h30-14h30 et au-delà de 20h30 bénéficie en plus de l'avantage restauration auquel il a déjà droit d'une indemnité dont le montant est fixé à 1,6MG soit 6,64 € bruts. Le personnel sous statut cadre autonome en forfait jours peut également en bénéficier

Entre le choix du maintien d'une cantine ou la solution de Titres Restaurant, la Direction opte pour les TR pour tous.

Retour d'un sondage réalisé par les élus avec présentation du choix des salariés selon les sites : sur 592 participants, le choix majoritaire est **en faveur des TR.**

A ce stade le sondage sur l'acceptation des TR par les restaurants collectifs est en cours. Le salarié pourra toutefois continuer à s'y rendre en payant le tarif visiteur- extérieur .

Ce passage aux TR engendre une extension de budget pour la Direction de 150000 à 530000 Euros

Charge aux planificateurs d'attribuer ces TR, un mode opératoire leur sera fourni.

Décision de la Direction :

A partir du 1er Octobre : **Titre restaurant sur tous les sites** : Valeur faciale : 8,40€ (60% à la charge de l'employeur = 5,04€ et 40% salarié =3,36€)

Accès au restaurant hospitalier si le salarié le souhaite mais sans participation EFS, et au tarif

« Extérieur » pour les sites où une convention était signée avec le partenaire

Le prestataire ENDENRED sera maintenu jusqu'à la fin de notre marché régional avec mise à jour de la valeur faciale au 01/10/2024 et ensuite utilisation du prestataire national BIMPLI.

Paiement des TR le mois suivant.

Bénéficiaires : Les salariés liés à l'EFS par : un CDI, CDD, y compris alternants ; Les intérimaires & Les stagiaires rémunérés, qu'ils soient en : Heures (temps de travail quotidien mini 4H de travail et organisé en 2 séquences de travail séparées par une coupure repas) ; ou sous statut cadre autonome en forfait jours ; + Les cadres dirigeants ; + Les salariés en télétravail s'ils bénéficient de titres restaurant quand ils travaillent en présentiel.

3. Consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture des MDD de Strasbourg, Metz et Reims :

Document présenté en CSE du mois de juillet.

Message et sondage de la part des élus aux salariés concernés :

> Suite à toutes ces remarques et demandes, la direction a répondu qu'elle a bien conscience de votre mécontentement mais les besoins en plasma sont réels, on a tous autour de nous des personnes qui ont besoin de traitements d'immunoglobuline et qui comptent sur nous. Monsieur Kientz explique que le fait d'atteindre les objectifs garantit aussi une pérennité de l'emploi. Pourquoi le choix du samedi car le taux de remplissage des rendez-vous est de 90% et qu'il faut s'adapter aux disponibilités des donneurs. Il rajoute que ce choix est logique et pas fait pour incommoder le personnel. Cela dit, il est ouvert aux idées des collaborateurs pour remplir les lits de plasma et renonce au CSE extraordinaire du mois d'août donc pas de modification de planning. Afin de laisser la place aux échanges, au dialogue social, et aux différentes idées. M. Kientz profitera aussi de ce temps pour faire de la pédagogie auprès du personnel concerné.

Recueil de réponses du personnel des sites de Metz, Strasbourg et Reims avec des suggestions d'amélioration et d'autres propositions visant à améliorer le remplissage des créneaux de plasma en semaine.

Certaines remarques sont positives et seront appliquées, des réponses seront apportées. Le Directeur se déplace actuellement dans plusieurs MDD jusqu'en novembre, afin d'expliquer et accompagner ces changements.

Retour et bilan des responsables de site de Strasbourg et de Metz. Tous les points auront leur réponse.

METZ : mise en place de bus plasma ? ouverture 1 samedi sur 2 ? prélèvement sur 9 machines ? Run supplémentaire semaine et samedi ?

STRASBOURG : Installation de postes plasma supplémentaires ? Réorganisation des salles de prélèvements ? Revoir l'organisation des stands plasma ? Efficience dans le prélèvement ? Remettre en place le « mercredi des enfants » ? Centre de don plasma « éphémère » ? Clarifier la stratégie de communication sur remboursement km et parking ? Présence sur des évènements locaux ? Aider les ADSB à organiser des minibus plasma, Covoiturage plasma ? Rechercher de nouveaux partenaires ?

La consultation sur ce sujet est reportée au mois d'octobre afin de relever tous les questionnements, partager les enjeux auxquels nous sommes confrontés et laisser une réelle place au dialogue social. La manière de collecter du plasma reste à approfondir, toutefois les extensions d' horaires d'ouverture seront incontournables .Mise en œuvre au plus tard en janvier 2025.

4. Information sur la politique de recherche et de développement technologique Grand-Est

Intervention de Catherine Strassel

La mission de recherche, d'importance stratégique et inscrite dans les missions de l'établissement à sa création, s'est vue renforcée par la loi (DDAC santé) du 22 mars 2011 qui conforte l'EFS dans ses activités de recherche et de diffusion des connaissances dans le domaine transfusionnel et celui des activités associées.

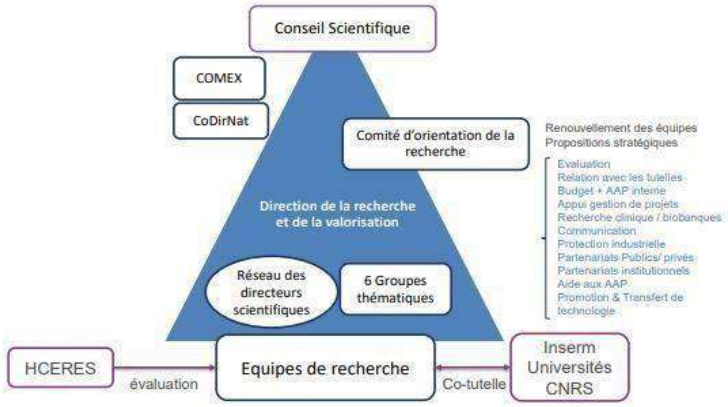

Figure 1. Structuration de la gouvernance de l'activité de recherche et valorisation

En 2024, l'EFS compte 18 équipes (8 équipes dont il est cotutelle et 10 dont il est partenaire).

Thématiques :

Transfusion et produits sanguins

- Produits sanguins labiles et médecine transfusionnelle
- Infectiologie (diagnostic & épidémiologie)
- Sang & société

Ingénierie cellulaire et tissus

- Greffe de cellule souches hématopoïétiques
- PSL de demain
- CSM et médecine régénérative
- Immunothérapies et thérapie génique

-Le budget prévisionnel 2024 pour la recherche est fixé à 10,10 M€

-En 2024, le bilan bibliographique de l'EFS pour 2023 est de 495 publications dans lesquelles l'EFS est référencé1 dont 214 publications avec des auteurs EFS.

-Au 31 décembre 2023, le portefeuille brevets de l'EFS était constitué de 71 familles de brevets.

-Activités en GEST : Biologie de la thrombopoïèse, Biologie plaquettaire et thrombose artérielle, Recherche en transfusion et par ex amélioration de conservation des plaquettes.

GEST labo d'hémostase : Remi Hurstel

GEST direction médicale : Catherine Humbrecht

GEST centre d'investigation et de développement technologique : Daniel Kientz

GEST Service de prépa des PSL : Hervé Isola

Directeur : Pierre Mangin

Directrice adjointe : Catherine Strassel

Label pour 5ans 2024-2029

UMR : 60 personnes dans l'unité dont 20 personnes EFS,chercheurs Inserm,tech,ingenieurs,enseignants,cliniciens,étudiants,post-doctorants.

RECONNAISSANCE INTERNATIONALE-BREVETS

5. Information sur le nouvel accord national remplacement inopiné et fin de l'usage en GEST

Remplacement inopiné à 7j, une présentation avec les modalités d'application sera détaillée au prochain CSE.

6. Divers

a. Consultation sur le PAPRIPACT à programmer ? : consultation déjà réalisée en mars 2024

b. Rappels à faire à quelques planificateurs identifiés : -

-validation en temps pour la prise des CP, respect des dates fixées.

-diffusion des bulletins annexes obligatoire.

c. CSE du mois de mai 2025 : jeudis 1 et 8 fériés, prévoir une autre date pour le CSE du mois de mai 2025. Concertation à faire

d. Innovente : emplacement du bureau de la référente facturation à identifier :sa relocalisation sera déterminée à Nancy Lobau lors d'une réunion prévue le 06/09. Une réponse a déjà été apportée à la personne concernée.

e. Le cumul d'activité est-il autorisé avec un emploi à l'EFS ? : le droit du travail ne le permet pas, il est impératif de respecter les heures de travail règlementaires du code du travail .

f. Application du nouveau Règlement Intérieur au 02 septembre 2024

CR rédigé par votre équipe UNSA